

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021**

**N° 2021-049**

**Commande publique - Création de liaisons douces -  
Attribution du marché - Approbation et autorisation de  
signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 30 août 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Jean-Marc MASSE, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Sébastien GALERON, Jean-Luc FOURNIER, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU.

En exercice : 21

Présents : 16

Votants : 21

**Excusés :**

Isabelle BRIARD, Dominique RENAULT, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD et Serge LEBRUN

**Pouvoirs :**

Isabelle BRIARD à CHARLINE MARTINEAU

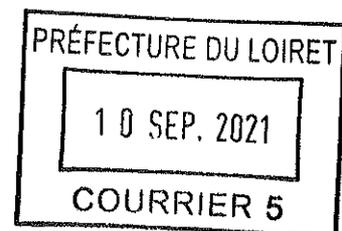
Dominique RENAULT à Frédéric CUILLERIER

Joël GIRARD à Valérie LABOUACHRA

Bruno GUITTARD à CHARLINE MARTINEAU

Serge LEBRUN à MARIE-FRANCOISE QUERE

**Secrétaire auxiliaire :** Adeline BOIZARD.



Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a souhaité accroître son maillage territorial par la création de nouvelles pistes cyclables.

En vue de leur création un marché à procédure adaptée a été lancé le 07 juillet 2021 avec une date limite de remise des offres au 27 juillet 2021. Ce marché concernait :

- La création d'une piste cyclable venelle Croix Boisset
- La création d'une piste cyclable route d'Orléans
- Le comblement du fossé route d'Orléans

Les critères étaient les suivants :

- 60% relatif au prix de la prestation
- 40% relatif à la valeur technique

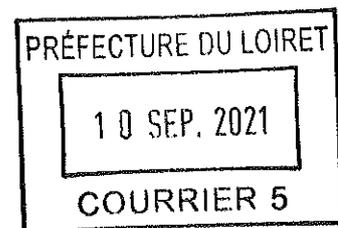
2 entreprises ont déposé une offre :

- Beauce Sologne Travaux
- STPA

La Commission d'Appel d'Offres a souhaité se réunir afin d'émettre un avis. Il ressort de l'analyse des offres que la proposition de la société STPA est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 159 042.50€ HT soit 190 851.00 € TTC.

Cette offre comprend l'ensemble des travaux nécessaires à la création des pistes cyclables à savoir :

- Les travaux de terrassement généraux
- Les travaux de voirie
- La signalisation
- Le marquage au sol
- L'éclairage public
- Les fourreaux
- L'assainissement



Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- attribuer le marché relatif à la création de nouvelles pistes cyclables à l'entreprise STPA pour un montant de 159 042.50€ HT ;
- autoriser monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise désignée ;
- autoriser monsieur le Maire ou les Adjointes compétents à signer tout document afférent à ce dossier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

*Pour extrait certifié conforme*

*A Saint-Ay, le 7 septembre 2021*

**Le Maire,**



**Frédéric CUILLERIER**

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le  
Pour le Maire,  
La Directrice Générale des Services,

Célia VALERO.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Célia Valero", written over a horizontal line.

